Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1981)
Heft: 581

Rubrik: Annexe

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

SATELLITES ET CIE (suite de la p. 1)

Rien de nouveau sous les orbites

ses. Soit le feu vert était retardé, et alors toute l'entreprise sombrait faute de temps pour explorer avant les autres le marché publicitaire, faute d'avoir pu donner de bonnes habitudes aux téléspectateurs, faute d'avoir pu passer commande à temps des engins indispensables — et là on donnait même des précisions: la commande de construction des satellites devait être passée en automne 1980 au plus tard afin que les travaux d'assemblage puissent être terminés avant les dates de lancement fixées; et pour celles-ci, pas d'autres possibilités que 1983, les Américains ayant bloqué tout le reste du calendrier à leur profit jusqu'en 1987 auprès des constructeurs des fusées porteuses Ariane.
Aujourd'hui, ayant pris le pouls de la Suisse plus ou moins officielle à travers la consultation organisée l'année passée, Tel-Sat SA consent à envisager un lancement possible en 1984 ou même en 1985. Et ce n'est pas le seul point sur lequel elle met de l'eau dans son vin: elle se résigne à ne demander, comme on sait, que trois canaux sur cinq (la presse a fait grand bruit autour de cette «concession»; on ne se souvient pourtant pas que, dans le premier projet Tel-Sat, les cinq canaux du satellite aient été expressément revendiqués), elle fait un geste vers les PTT pour la mise sur pied d'une sorte de communauté technique, et surtout elle replâtre l'entreprise aux couleurs helvétiques, avec l'apparition dans l'organigramme de deux organes fleurant bon le dosage à l'helvétique de notables et autres personnalités intéressées, à discrétion du Conseil fédéral...

LE VENT A TOURNÉ

Jusqu'où iront les promoteurs de Tel-Sat pour rassurer le Conseil fédéral, les PTT surtout et la SSR? Tout se passe en tout cas aujourd'hui comme si cette petite marche arrière avait suffi à faire tourner le vent, comme si le principe étant désormais admis on était d'accord d'entrer en matière du côté de la Confédération. Si cela se vérifiait, il faudrait souligner que le marchandage ébauché fait bon marché d'un élément primordial qui nage dès le début dans un flou artistique inquiétant, le contenu des programmes diffusé par l'éventuel satellite «helvétique».

Certes, M. Jean-Claude Nicole, menant tambour battant l'offensive de relations publiques de Tel-Sat, n'a-t-il pas complètement éludé cet aspect des problèmes soulevés par le dépôt de «sa» requête auprès du Conseil fédéral. Mais le moins qu'on puisse dire est que les détails donnés à ce chapitre ont toujours fait pâle figure face au luxe de précisions entourant les paris techniques ou commerciaux de l'entreprise.
C'est ainsi que l'éditeur de «La Suisse» s'est permis d'évoquer l'esprit «européen» dans lequel les programmes de Tel-Sat seraient conçus (en opposition avec une «optique nationaliste»), esprit qui

---

ANNEXE

La guerre des satellites

Pour mémoire, quelques points de repère qui permettront de suivre la «guerre des satellites» en Europe.
En vertu des accords internationaux (Accord de Genève pour la radiodiffusion par satellite, 1977), chaque Etat a une position orbitale assignée, cinq canaux à disposition, ainsi qu'une ellipse protégée sur la surface du globe. Pour les Etats d'Europe occidentale, la position orbitale des satellites est de 19° de longitude ouest au-dessus de l'équateur. La même position orbitale que la Suisse a été assignée à la République fédérale d'Allemagne, aux Pays-Bas, à la Belgique, au Luxembourg, à la France, à l'Autriche et à l'Italie. Pour le consommateur, cela signifie qu'en pointant une fois pour toutes son antenne dans cette direction il va recevoir les émissions de huit satellites, soit 40 canaux au maximum.
Cela ne sera naturellement possible que moyennant une grosse dépense, car chacun des huit satellites n'est autorisé à desservir que son propre territoire, qui est exactement défini sous la forme d'une ellipse projetée sur la surface de la terre. Mais il est bien évident que les limites de la zone de desserte ne peuvent suivre les frontières nationales. Comme le satellite et le faisceau de rayons qu'il émet «oscillent» toujours un peu, une marge de tolérance a été calculée à partir des frontières. Cela signifie que les ellipses des divers pays se recouvrent largement. La Suisse, par exemple, est presque complètement couverte par les ellipses de ses quatre voisins.
Mais les programmes suisses de radiodiffusion par satellite couvriront eux aussi de vastes régions étrangères limitrophes, en plus du territoire national, à condition toutefois que les pays en question soient disposés à protéger sur leur territoire les fréquences attribuées à la Suisse et n'aient pas l'intention de les utiliser pour leurs propres services terrestres, comme ils en ont l'autorisation.

L'Agence spatiale européenne (ASE) planifie le lancement d'un satellite expérimental L-SAT qui pourrait être mis en service en 1983/84. Il est mis gratuitement à la disposition des membres de l'UER pour leurs programmes expérimentaux.

La France et l'Allemagne sont convenues de construire deux satellites expérimentaux TV-SAT pour 1983/84. Ces engins spatiaux travailleront chacun sur trois canaux, ce qui permettra la diffusion de deux programmes français et de deux programmes

devrait permettre de gagner une «audience internationale»; et dans la foulée, il envisageait de «réserver une place importante à l'information — ce qui n'est pas la caractéristique des programmes télévisés européens en l'état actuel des choses», de développer des thèmes suisses à l'intention des télespectateurs étrangers et non pas seulement helvétiques, de «tirer parti de l'expérience britannique en matière de télévision pour associer le niveau qualitatif à l'attractivité des programmes».

LA PUB AVANT TOUT

La requête elle-même était si imprécise sur ce point, et les mois qui ont passé depuis son dépôt ont apporté si peu de détails probants supplémentaires que l'inquiétude demeure. En fait, la réticence exprimée par la SSR dans sa réponse à la consultation reste parfaitement justifiée.
Nous citons pour mémoire:
La seule chose qui apparaisse clairement est que le projet tend à réaliser et à diffuser des programmes financés par la publicité qui viseront un public étranger. Les expériences réalisées jusqu'ici sur le plan international permettent pour le moins de douter que l'on puisse en attendre un véritable enrichissement culturel. On peut dire en revanche avec certitude qu'un programme de ce type ne peut être de nature à «renforcer et à améliorer d'un coup et de façon décisive une présence de la Suisse à l'étranger qui fait l'objet de tant de discours et dont l'inexistence est cruellement ressentie» (requête, p. 50).
Par le fait qu'il vise un public international et qu'il dépendra des recettes publicitaires, un tel programme ne peut être conçu que pour répondre au goût du public le plus large. Pour ce qui est des minorités et de leurs causes — mais dans le cadre de ce projet, les Suisses dans leur ensemble ne représentent qu'une petite minorité — on voit bien qu'au départ il ne saurait y avoir place pour elles.
Qu'il existe un rapport entre le programme et la publicité, la requérante en convient elle-même franchement lorsqu'elle déclare en page 46 de sa demande: «L'interdépendance entre l'environnement rédactionnel d'un journal, d'une revue ou celui d'un programme de radio ou de télévision et la publicité qui y est diffusée est un fait indéniable.»
Et la requérante en tire également les conséquences dans la mesure où elle exclut, au départ, que les programmes puissent traiter les affaires de politique intérieure (p. 47).
Vu ces circonstances, on se demande en quoi pourrait bien consister l'apport de ce projet à la lutte contre la «surinfluence étrangère» («geistige Überfremdung») et il en naît l'impression que l'on manie là des justifications qui n'ont absolument aucun rapport avec la réalité des programmes envisagés.

Tant qu'à donner des garanties tous azimuts, si MM. Nicole, Jäger et consorts pensaient à en donner aussi aux principaux intéressés, aux téléspectateurs, sur lesquels on compte pour digérer les programmes de Tel-Sat?

---

allemands. Rien n'est encore décidé pour l'utilisation du troisième canal. Il sera probablement à disposition pour la transmission d'émissions étrangères ou d'un programme européen.
Dans les pays scandinaves, le Conseil des ministres nordique a mis au point le projet d'un satellite commun (NORDSAT). La décision définitive ne devrait pas intervenir avant 1981 et la mise en service avant 1988.
Au Luxembourg, RTL prévoit d'acquérir un satellite pour la diffusion de deux programmes de télévision, l'un en allemand, l'autre en français. Décision probable dans le courant de cette année. Le début des émissions serait prévu pour 1984.

La RAI a elle aussi des projets de satellite. Les études entreprises par l'organisme italien de radiodiffusion prévoient de mettre un canal à la disposition de la SSR.

L'ÉNERGIE, C'EST NOTRE AFFAIRE

Le temps du bricolage

A Stäfa, dans le canton de Zurich, l'assemblée communale a voté un crédit de Fr. 90 000.—: chacun des propriétaires des 1500 immeubles de la commune pourra demander une analyse gratuite de la situation énergétique de son bâtiment. Concret et rapide.
A Genève, l'autorité cantonale fait établir une carte du territoire où apparaîtront les bâtiments selon leur degré de déperdition de chaleur. Un travail de longue haleine qui fournira des données solides pour une politique économe de la construction. Mais ce canton ignore toujours le contrôle obligatoire des brûleurs, une mesure concrète qui pourrait être prise rapidement.
Les normes des professionnels en chauffage suisses sont, semble-t-il, disproportionnées. Elles continuent néanmoins d'être respectées parce qu'en cas de conflit — comme les normes SIA en matière de construction — ce sont elles qui font références. Ainsi à Genève, la chaudière installée dans un important locatif construit par la Ville sera suffisante pour alimenter la future auberge de jeunesse voisine — ce qui n'était pas prévu au départ, faut-il le préciser! Dans un autre immeuble, une des deux chaudières installées a pu être mise hors service sans que les locataires souffrent d'un chauffage insuffisant...
Aux Etats-Unis, des sociétés productrices d'électricité octroyent des prêts intéressants à leurs abonnés qui désirent investir dans l'isolation. Un comportement de service public. En Suisse, les producteurs d'électricité, sociétés publiques pour la plupart, ne parlent que de pénurie et investissent à tour de bras pour permettre une augmentation de la consommation. Un comportement d'entrepreneurs, dicté par la volonté de croissance.